



SAISON 2018/2019

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 08 novembre 2018

Une réunion des membres du Conseil d'Administration de l'Association des Archers de Kervignac s'est tenue le 08 novembre 2018 de 20h15 à 22h15 au complexe sportif de Kervignac (Salle omnisports n°6).

Cette réunion fut présidée par LE ROMANCER Fanny, Présidente de l'association.

Présents : DREANO Bertrand, DUPRAT Mathieu, FLORENTIN Stéphane, HOURLIER Jean-Pierre, LE BARH Jean-Michel, LE BORGNIC Christian, LE ROMANCER Roland, PINCEMAILLE Patrick, SIMON David.

Invités : NESTOUR Mathieu.

Excusés : LE MELEDO Loïc.

Absents : SOULLIAERT Christian.

L'ordre du jour établi était le suivant :

- 1- Statuer sur des demandes d'adhésion à l'association.
- 2- Finalisation de l'organisation des concours.
- 3- Commande des tenues de club.
- 4- Utilisation des espaces de tir par des archers non membres de l'association.
- 5- 4-4.
- 6- Questions diverses / libre expression.

I – Statuer sur des demandes d’adhésion à l’association

Le Conseil d’Administration a statué sur différentes demandes d’adhésions à l’association. Il fait jouer son droit discrétionnaire concernant les personnes, décisions et motifs d’acceptation ou de refus.

II – Finalisation de l’organisation des concours

L’ensemble du Conseil d’Administration est très satisfait de voir que de nombreux membres se sont proposés pour donner de leur temps, pour la bonne tenue des concours que nous organisons, du jeudi soir jusqu’au dimanche soir. Nous vous en remercions d’avance. Les bénévoles seront dispatchés et dirigés par les responsables de groupe (LE ROMANCER Fanny à l’accueil, SIMON David au Greffe, DUPRAT Mathieu à la salle, LE BORGNIC Christian et DREANO Bertrand à la réception).

Suite à l’installation de la salle le jeudi soir, la traditionnelle dégustation du Beaujolais nouveau aura lieu, suivi d’un petit repas.

Un rappel des informations importantes sera fait aux membres de l’association par mail dans la semaine.

Le club a commandé une nouvelle collection de médailles, et s’est refait un stock de trophées. Cela a engendré un coût d’achat relativement important, mais sera rentabilisé par la suite car les prochains concours que nous organiserons ne nécessiteront qu’un complément de stock. La conception de rubans pour médailles personnalisés aux couleurs du club et comprenant notre logo est prévu pour la saison prochaine.

III – Commande des tenues de club

La commande groupée des nouveaux polos fut un vrai succès ! Ont été commandés :

- 42 polos adultes sublimés
- 2 polos jeunes
- 11 sweats « zip hoody à capuche »
- 2 sweats « zip basic à capuche »
- 4 sweats « col rond »
- 6 vestes softshell manche longue
- 1 veste softshell sans manche

La commande est partie en fabrication le 28 octobre et nous estimons une réception des polos fin décembre – début janvier.

Pour rappel voici l’article du Règlement Intérieur concernant la tenue officiel du club :

Pour les compétitions et manifestations officielles :

Tous les membres de l’association participant aux compétitions se doivent d’aborder la tenue officielle du club (à défaut, et uniquement pour les premières compétitions, un haut blanc en lieu et place du polo officiel pourra être toléré) et de respecter les recommandations spécifiques des clubs organisateurs (notamment pour les chaussures lors de concours en salle).

La tenue officielle du club est définie comme tel :

- *Un bas du choix de l’archer (pantalons, jupe, short, etc.. respectant la réglementation sportive de la FFTA) de couleur noire.*

- Le polo « adulte » officiel du club (Cadet, Junior, Senior 1 2 3) :



- Ou le polo « jeunes » officiel du club (Poussins, Benjamins, Minimes et les Cadets et Juniors ne participant pas aux championnats par équipes).



Le flocage « Archers de Kervignac » du dos est identique à celui du polo adulte.

IV – Utilisation des espaces de tir par des archers non-membres de l'association

Les conditions d'utilisation des espaces de tir par des archers extérieurs à l'association (droit de paillon) ont été revues et modifiées.

Les archers non-membres de l'association et souhaitant utiliser nos espaces de tir pour s'entraîner seront divisés en deux catégories, les archers demandant un accueil temporaire et ceux demandant un accueil durable sur la saison.

Les archers demandant un accueil temporaire :

Seront considérés comme archers demandant un accueil temporaire les archers nous sollicitant pour un accueil occasionnel (de un entrainement à quelques semaines, durant les vacances scolaires, déplacement professionnel, etc..).

Une demande d'utilisation des espaces de tir (via le formulaire dédié à cet effet) devra être transmise aux membres du Conseil d'Administration.

Ils seront accueillis sans aucune rétribution financière envers notre association.

Les archers demandant un accueil durable sur la saison :

Seront considérés comme archers demandant un accueil durable sur la saison les archers nous sollicitant pour un accueil hebdomadaire et continu sur la saison.

Une demande d'utilisation des espaces de tir (via le formulaire dédié à cet effet) devra être transmise aux membres du Conseil d'Administration. Ce dernier se positionnera sur chaque demande et se réserve le droit de convoquer l'archer demandeur pour s'entretenir avec lui. La décision d'acceptation ou de refus de l'utilisation des espaces de tir par l'archer demandeur sera votée par les membres du Conseil d'Administration et actée à la majorité des voix exprimées. L'archer en sera informé le plus rapidement possible, le Conseil d'Administration se réserve le droit de garder à sa discrétion les motivations de cette décision. Suite à l'accord du Conseil d'Administration, l'archer demandeur se devra de signer un contrat d'utilisation des espaces de tir établi par le Comité d'Administration de l'association et devra s'acquitter d'une rétribution financière envers notre association de 25euros pour la saison en cours.

Dans les deux cas de demande, les archers non-membres ne pourront utiliser les espaces de tir de l'association que durant les créneaux horaires ouverts et/ou avec la présence d'un archer membre de l'association.

Ces conditions d'utilisation des espaces de tir par des archers non-membres de l'association sont soumises au vote des membres du Conseil d'Administration.

Résultats du vote :

Favorables : 9 Défavorables : 0 Abstentions : 0

Nombre total de votants : 9

La proposition est adoptée à l'unanimité.

V-4-4

Roland et/ou Patrick vont contacter Luis CHARUEL, créateur du 4-4, afin de voir avec lui s'il est possible que nous relançons le 4-4 dans sa forme originelle. Nous attendrons sa réponse avant de lancer quoi que ce soit de notre côté.

VI – Questions diverses / libre expression

Les badges d'accès à la salle n°1 et les divers clés que possède l'association ont été dispatchés comme tels :

- Ont reçus un exemplaire des badges d'accès : LE ROMANCER Fanny, SIMON David, LE BORGNIC Christian, LE ROMANCER Roland, HOURLIER Jean-Pierre.
- Ont reçus un exemplaire des clés du placard « de gauche », du placard « arcs d'initiation et blasons » et de la porte d'accès à la ciblerie : LE ROMANCER Fanny, SIMON David, LE BORGNIC Christian, LE ROMANCER Roland, HOURLIER Jean-Pierre, PINCEMAILLE Patrick.
- Ont reçus un exemplaire des clés du placard « concours » : LE ROMANCER Fanny, SIMON David, LE BORGNIC Christian.
- Les clé de la servante d'outillage sont, et doivent rester, en libre accès dans le placard « de gauche ».

Sont à créer et/ou finaliser les documents « demande de remboursement, défraiement, aide exceptionnelle » et « contrat d'utilisation des espaces de tir ». David SIMON s'en chargera à la suite de la tenue des concours des 16 et 17-18 novembre prochains.

Message de Fanny LE ROMANCER, Présidente des Archers de Kervignac, à l'intention de tous :

« Je voulais vous faire part de mes difficultés à assumer toutes mes responsabilités. Les engagements que j'ai acceptés au sein de notre association, il y a quelques années, correspondaient à ce moment aux possibilités que j'avais de m'y consacrer. De nombreux changements et aléas de la vie me conduisent aujourd'hui à devoir faire des choix.

Je ne peux plus m'investir autant que je le voudrais pour les Archers de Kervignac et ne me sens donc plus à la hauteur des exigences que cette fonction impose. Le mandat en cours s'arrêtera en septembre 2020, et l'Assemblée Générale électorale sera l'occasion de renouveler le Conseil d'Administration. Il est important d'anticiper dès maintenant le passage de relais pour ne pas trop impacter la vie du club.

Je ne souhaite pas me désinvestir complètement de cette association qui m'est chère, et après 8 années d'implication, je pourrai avec plaisir accompagner dans sa prise de fonction la prochaine présidente ou le prochain président...

A bon entendeur! »



Mme LE ROMANCER
Présidente



Mr SIMON
Secrétaire



Mr LE BORGNIC
Trésorier